L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 15 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par McMahon, Martin & Co., au No 18, rue de Chartres—Linguerie, articles de fantaisie, coutellerie.

Bœuf Moss.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Murphy.

Bœuf Moss.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Murphy.

SPECTACLES.

Vendredi, 15 novembre 1872.

ACADÉMIE.—Troupe Royale des Japonais de Marshall.
ST CHARLES.—Ireland and America.

La Commission des Retours.

Comme on le verra par notre rapport judiciaire, la question de la validité de l'injonction accordée si précipitamment et si complaisamment par le juge Dibble, avant hier, contre le nouveau secrétaire d'Etat, doit se décider samedi. La prétention de messieurs les radicaux dans cette affaire est véritablement extraordinaire, et l'injonction qu'ils ont obtenue du juge susnommé, prouve que, jusqu'à l'expiration de son terme—qui est heureusement proche—ce juge aura fait de sa cour l'instrument d'un parti.

Nous n'avons pas à examiner ici si M. Frank Herron, qui n'aurait jamais dû être élevé à la haute position qu'il occupe, n'aurait pas pu ou n'aurait pas dû être destitué plus tôt, bien qu'il n'y ait pas de doute dans notre esprit à cet égard ; mais de ce que le gouverneur Warmoth eût été autorisé à le remplacer plus tôt, il ne s'en suit pas qu'il n'avait pas le droit de le faire mercredi. Le gouverneur invoque un motif sérieux et légal pour accomplir cet acte de justice, un motif tout aussi sérieux et tout aussi légal que celui pour lequel il avait frappé M. Bovee, le secrétaire d'Etat élu par le peuple. Comme on ne peut contester le fait reproché à M. Herron, on en invoque l'ancienneté ; c'est là un bien pauvre argument, on l'avouera, et il est d'autant plus pauvre qu'il s'agit de l'homme qui peut le moins contester le pouvoir du gouverneur à le remplacer, puisque lui-même a consacré ce pouvoir en prenant possession, par la force, du bureau de son prédécesseur.

Le gouverneur a incontestablement le droit de remplacer M. Herron comme il a remplacé M. Bovee. On peut différer d'opinion sur la convenance, l'à-propos, ou l'utilité de cette mesure, mais il est interdit, au nom de la logique, aux radicaux et, au nom de la loi même votée par les radicaux, au juge Dibble de résister à son application. Les précédents justifient le gouverneur s'ils ne justifient pas la loi.

La solution de cette question sous l'empire de la législation radicale qui nous régit, ne peut faire l'ombre d'un doute. Or, de cette solution dépend la validité de la commission des retours.

Si, en effet, il est incontestable que le gouverneur a un droit de nommer, mercredi dernier, M. Jack Wharton secrétaire d'Etat, il est également incontestable que la majorité de cette commission composée alors de MM. Warmoth, Wharton et Lynch a pu, en vertu des termes formels de la loi, remplir les deux vacances causées par le retrait de M. Pinchback, candidat, et l'absence de M. Anderson, en nommant MM. Hatch et De Ponte. Que ces choix plaisent ou déplaisent à tel ou tel parti, peu importe. Cela n'invalide en rien la légalité de la commission.

Maintenant, que signifie tout le tapage que font les radicaux à propos de ces changements dans la commission ? Ont-ils à craindre que la commission ne commette des fraudes dans ses opérations ; mais puisque M. Lynch, un des leurs, fait partie de la commission, il sera à même de s'y opposer et de dénoncer les irrégularités. Le travail de la commission sera, d'ailleurs, excessivement simple. Il n'y aura qu'à recevoir et à vérifier les retours de chaque paroisse, à additionner les résultats et à les proclamer. Les votes pour le gouverneur doivent être comptés par la législature qui sera juge des contestations, s'il y en a.

Les retours des différentes paroisses sont connus et la commission ne peut rien y changer ; elle n'a pas intérêt à le faire puisque ces retours sont en faveur de la liste de fusion, et la surveillance des contrôleurs des Etats-Unis est une garantie pour tous.

La colère des radicaux n'a donc pas pour prétexte la crainte de fraudes que personne ne songe à commettre, mais bien le dépit qu'ils ont éprouvé en voyant leur conspiration avorter. Ils comptaient que M. Herron et Lynch, gagnés à leur cause, profiteraient de l'absence de M. Anderson pour remplacer celui-ci et M. Pinchback par deux de leurs instruments. Ils se seraient alors trouvés quatre contre M. Warmoth, et ils auraient écarté les retours de beaucoup de paroisses qui ont donné des majorités à la fusion, sous le prétexte que ces paroisses, ayant donné des majorités radicales en 1870 — la belle preuve—et ayant, d'après le recensement de la même année, plus d'électeurs noirs que d'électeurs blancs, ne peuvent pas avoir voté pour d'autres candidats que Kellogg et compagnie.

Les tissus des deux organes radicaux sont là pour attester que telles sont les prétentions de la clique douanière, et il n'est pas douteux que, maîtres de la commission, ils l'eussent arrangé les choses à leur satisfaction sans s'inquiéter des certificats de retours.

Nous sommes ennemis des fraudes, de quelque côté qu'elles se produisent, et nous les dénoncerons toujours, car nous croyons qu'il n'est pas moins malhonnête de voler des votes que de voler de l'argent. Mais dans l'état actuel des choses, il n'y a que les radicaux qui aient intérêt à changer les résultats de l'élection, et leur tentative pour s'emparer du contrôle de la commission sous paraît fort suspecte, surtout si nous la rapprochons des propos imprudents échappés à quelques-uns de leurs adhérents, qui auraient dit que McEnery, bien qu'ayant positivement la majorité, ne prendrait jamais son siége.

Si nous avions eu à composer la commission, nous y eussions placé un représentant de chaque parti ; mais nous sommes convaincu que, telle qu'elle est composée, cette commission remplira sa mission justement, et constatera purement et simplement les résultats qui sont sortis des urnes du scrutin.

LE "TIMES".—Le *Times*, dans son édition du soir, n'expose pas clairement la position que nous avons prise hier matin. Il ne doit s'en prendre qu'à lui même de notre hésitation à accepter des informations présentées par lui avec une mise en scène extravagante. Mais, tout en réservant notre jugement définitif sur l'affaire, nous avons reconnu le droit du gouverneur à remplacer M. Herron, et nous n'avons pas hésité à dire que nous aimions mieux voir dans la commission MM. Hatch et De Ponte que MM. Pinchback et Anderson. C'est ce que le *Times* a oublié de constater.

OCCASION RARE POUR ACHETER DES PIANOS A BON MARCHÉ.—Cet avantage est offert par M. L. Grunewald, dont le vaste magasin, rue du Canal 120, contient nombre de pianos des meilleures fabriques. On peut acheter ces pianos à très bon compte et aux conditions les plus favorables. Allez examiner ces instruments et demandez les prix.

☞ Parmi les savons, il y en a d'insignifiants, il y en a de pernicieux, il y en a sûrs, heureusement, qui se recommandent par leurs propriétés toniflantes. Parmi ces derniers, nous signalerons les HOME STOMACH BITTERS, dont la façonne a été confiée à M. B. E. Castendyk, 28 rue Tchoupitoulas.

☞ CHARBON DE COYLE! Ayez-en toujours chez vous.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* engage les citoyens à ne pas se laisser trop influencer par les nouvelles à sensation relatives aux changements opérés dans la commission électorale. Il répond à un article du *Republican*, à propos des veuves et des orphelins, et maintient que la presse indépendante a le droit et le devoir d'invoquer l'intérêt qu'inspire cette classe de personnes pour réclamer des réformes et la réduction des taxes. Le *Picayune* s'occupe des lamentations de la *Tribune* de Chicago sur le sort des producteurs de grains, auxquels les débouchés manquent, et il répète que la voie du fleuve est là pour remédier au manque de communications.

Le *Times* consacre un long article aux officiers fédéraux qu'il accuse, en termes plus qu'énergiques, de tentatives audacieuses contre les droits du peuple de la Louisiane. Les douaniers, dit-il, nous menacent de l'intervention du général Grant, ils menacent d'arrêter le gouverneur, et persuadés que nous nous laisserons intimider, ils se disposent à chasser des places les citoyens que les votants y ont appelés. Ces places sont bien autrement lucratives que les emplois fédéraux ; les gabelous s'en croient les maîtres héréditaires, il les leur faut, ils ne les abandonneront pas tant qu'ils croiront pouvoir s'y maintenir. Les mesures auxquelles ils ont recours n'intimideront personne.

—Notre confrère se plaint de la conduite d'un des commissaires des Etats-Unis, Mr. Shannon, qui a lancé un grand nombre de mandats d'arrêt contre des inspecteurs d'élection et exige de chacun d'eux un cautionnement de vingt à quarante mille piastres. Le montant est excessif et les juges nommés par les autorités de Washington ne devraient pas souffrir que cet homme, qui n'est même pas un résident, abuse du pouvoir qui lui est confié. Nul ici ne s'oppose à l'exécution des lois du Congrès ; la communauté a montré, dans bien des circonstances douloureuses, une soumission sans exemple à tout ce qu'on a cru devoir lui imposer, mais son respect de la volonté nationale, son obéissance aux ordres, ne devraient pas être suivis de sévérités illégales et inutiles. S'il y a des coupables, qu'on les juge et qu'on les punisse ; il ne s'élèvera pas une voix contre un châtiment mérité.

Le *Republican* constate que l'effervescence augmente à mesure que nous approchons de la fin du compte des votes—effervescence, dit-il, qui pourrait bien amener des troubles. Il cesse de paraître convaincu que si le dépouillement se fait loyalement, on acquerra la certitude du triomphe des radicaux dans l'Etat.

Le journal de la rue du Camp passe, naturellement, de cette assertion caractéristique à des réflexions tout aussi caractéristiques sur la scène qui s'est passée, dans la journée de mardi, au Mechanics Institute, entre le gouverneur, MM. Pinchback et Herron, lesquels se sont échipés pour faire place à MM. Hatch et Wharton.

Le *Republican* ne craint pas, comme beaucoup de gens, que l'incident qu'il se plaît à qualifier de coup-d'état des fusionistes, amène un conflit entre les autorités fédérales et les nôtres. Il est persuadé que le gouverneur se soumettra sex lois. Le fin de son article est une menace d'intervention fédérale ; on y voit la proclamation de la loi martiale, la nomination d'un gouverneur provisoire chargé de compter les bulletins, ou l'ordre péremptoire de procéder à une nouvelle élection. Ce tableau de l'avenir serait épouvantable s'il n'était pas tellement chinois.

L'allié de la douane, dans un second article intitulé "l'honneur de la république," parle d'un différend survenu, il y a de cela soixante ans, entre les Etats-Unis et la France, au sujet de certaines réclamations. Il espère que le Congrès réglera la question d'une manière satisfaisante pour les deux pays.

Le *National Republican* blâme le gouverneur d'avoir destitué M. Herron et tire de cet acte des conclusions dont il n'est pas nécessaire de s'occuper en ce moment. Notre jeune confrère annonce un conflit que les cours seront appelées à faire cesser. En attendant que les tribunaux se prononcent sur la question, les menaces d'intervention vont leur train, et on voit une bayonnette se dresser au commencement et à la fin de chaque paragraphe de l'article.

Ne serait-il pas préférable, avant d'invoquer le bras puissant du gouvernement de Washington, et de faire apparaître le soldat ou d'exhiber la flamboyante épée, d'user de tous les moyens pacifiques qui nous sont indiqués dans la loi ? On ne réussit pas toujours à effrayer les gens et la politique de la terreur porte rarement les fruits qu'on en attend.

GALERIE DE PEINTURE.—La plus belle salle de tableaux qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans s'ouvrira samedi prochain 16 novembre. On dit qu'il y a parmi ces tableaux des choses magnifiques et dignes d'attirer l'attention des connaisseurs. Nous les engageons donc à aller visiter cette galerie rue du Canal 172 où est l'établissement de la Compagnie d'Orfèvrerie Oroide.

SITUATION FLORISSANTE.—Ils viennent à peine d'ouvrir et déjà le monde affine au magasin des *Ursulines* au coin des rues de Chartres et des Ursulines ; et au magasin de *Pontchartrain*, au coin des rues des Français et Victoire, où l'on trouve des chaussures élégantes, solides et surtout à bon marché. On ne saurait en effet réunir de meilleures conditions de succès, ces conditions convenant à tous les acheteurs. Grande réduction de frais généraux, relations directes et étendues avec les meilleures fabriques de l'Union — rien ne leur manque, et il faudrait vraiment que le bon goût et la juste appréciation du beau et du bon marché fissent défaut au même et au même District pour que les magasins dont nous parlons ne soient pas des mieux achalandés. Les chapeaux pour hommes et enfants ne sont, dans ces deux magasins, ni moins bons ni plus chers que les chaussures, tout y va de pair avec le bon accueil que les visiteurs y trouvent. En un mot, il ne s'agit pas de "humbug," mais bien de bonnes réalités ne redoutant aucune concurrence. C'est ce dont les acheteurs peuvent se convaincre tous les jours.

POUR BATON-ROUGE.—Le beau bateau à vapeur *Lessie Taylor*, qui avait été remplacé pendant une semaine par le bateau *Sabine*, reprendra ses voyages réguliers à dater d'aujourd'hui. Il partira donc ce matin, à 10 heures, pour tous les points de la côte jusqu'à Bâton-Rouge et pour le chemin de fer de Grosse-Tête. Le *Lessie Taylor* est commandé par le capitaine V. B. Baranco, assisté de M. Allen Jumel, officiers dont la réputation d'habileté et de prudence ne laissent rien à désirer. Voyez l'annonce pour tous autres renseignements.

STEAMER "EMPIRE".—L'*Empire Parish Packet Company* vient de faire construire un nouveau steamer, l'*Empire*, qui fera, conjointement avec les autres vapeurs de la Compagnie, le service de la Côte, entre la Nlle-Orléans et la paroisse Plaquemines. L'*Empire* est un excellent bateau, solide et élégant à la fois, à bord duquel les passagers auront toutes les garanties désirables sous le double rapport de la sécurité et du confort. Il fera un voyage d'essai après-demain, dimanche. Nous remercions la Compagnie de la gracieuse invitation qu'elle nous a adressée.

☞ Jos. B. Hubbard a en magasin, coin Romparte et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleures lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

LES DAMES qui désirent être bien chaussées ne peuvent se dispenser de faire une visite aux magasins POINTCHARTRAIN, encoignure des rues des Français et Victoire, et URSULINES, encoignure des rues de Chartres et des Ursulines.

☞ COYLE'S COAL! A good thing to have about the house.

LE SAVANT DE LA FAMILLE LOUISIANE.—Mercredi, 13 novembre, nous avons reçu un journal de Hackitchie, Louisiane, en date du 25 octobre, et le même jour des journaux de Paris de la même date, 26 octobre. Cela ne prouve guère en faveur de la rapidité du service postal dans notre Etat.

FOIRE POUR LA MAISON DU BON PASTEUR.—Une foire au bénéfice de cette institution de charité aura lieu le 26 du courant dans la salle du Lycée, et nous espérons qu'elle sera libralement patronée. La Nouvelle-Orléans ne manquera pas à son passé. Elle a tant de fois été prodigue pour soulager des souffrances étrangères que nous ne pouvons douter un instant qu'elle ne réponde généreusement à l'appel que nous lui adressons en faveur de la Maison du Bon Pasteur dont le but est, comme on le sait, de donner un asile aux femmes repenties ou à celles qui, s'étant livrées au désordre et n'y ayant trouvé que la honte et le dénûment, sont dépourvues tout à la fois de moyens d'existence et d'appui moral. Ce but est un des plus nobles et nous n'en connaissons pas qui ait plus de droit à la sympathie des honnêtes gens et de tous ceux qui ont à cœur la moralité publique. C'est certainement faire une œuvre doublement méritoire que de rendre la pécheresse à l'innocence en la faisant remonter de l'humiliation à l'honneur. Nous ne parlerons pas des nobles femmes qui se sont vouées à cette tâche et qui dirigent la Maison du Bon Pasteur, car leur modestie en pourrait être blessée. Ayant renoncé au monde, elles ne visent à d'autre satisfaction qu'à celle qu'on éprouve dans l'accomplissement d'un devoir social. Mais leur œuvre est grande et sainte, et c'est pour leur donner les moyens de la continuer que nous faisons appel aujourd'hui à la charité des habitants de notre ville, avec la certitude que cette charité, dont ils ont donné tant de preuves, ne fera pas défaut en cette occasion.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain samedi aura lieu la première matinée de la saison : le spectacle commencera à midi précis. Le programme se compose de : *Du Printemps*, comédie en vers en un acte ; *les Jurons de Cadillac* ; *Un mari dans du coton* et *Jobin et Nanette*, en tout quatre actes. Les portes ouvriront à onze heures. Le prix des places pour la matinée n'est que de 50 cents.

Le soir, on donnera la première représentation de *Fros-Fros*, avec mademoiselle Miller dans le rôle du personnage dont le surnom sert de titre à la pièce.

On nous prie d'annoncer que les abonnés aux loges fermées peuvent louer leurs loges pour les matinées, en s'adressant au contrôle un jour d'avance. Aucune autre place ne sera réservée.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—L'engagement de la troupe japonaise se termine dimanche soir à ce théâtre. Le spectacle sera des plus intéressants dans la matinée et ce soir.

THÉATRE ST. CHARLES.—C'est ce soir qu'a lieu le bénéfice de Jos. Murphy, l'acteur irlandais, dont le public a su apprécier le talent depuis deux semaines que durc son engagement. Jos. Murphy paraîtra pour la première fois ce soir dans la pièce burlesque de "Peep O'Day", dans laquelle on dit qu'il excelle.

CHARBON A BON MARCHÉ.—MM. W. G. Coyle & Co., 138 Gravier, livrent à domicile, *au plus bas prix du marché*, d'excellent charbon de Pittsburg, de l'anthracite ou du cannel de la Virginie.

VINS, COGNAC, LIQUEUR.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur plusieurs annonces de M. A. Coutin, rue Natchez, 41, qui a à vendre du Sherry venant des docks de Londres, des liqueurs de Hollande de la marque Fockink, du cognac de Sarepe, Laronde et autres, des vins de famille en barriques et en caisses, de l'absinthe, du vermouth, huile d'olive, sardines, etc., le tout d'excellente qualité. Voyez les annonces.

LES BOTTES les plus belles et au meilleur marché pour la toilette, la chasse ou le travail se trouvent aux magasins PONT CHARTRAIN, encoignure des rues des Français et Victoire, et URSULINES, encoignure des rues de Chartres et des Ursulines.

☞ CHARBON DE COYLE! Ayez-en toujours chez vous.

LES DUCHES DANOIS.—Une députation d'habitants de Londerbourg est arrivée à Berlin pour présenter à la Chambre des députés une pétition demandant à cette assemblée d'appuyer les vœux du Slewig, en ce qui concerne l'article 5 du traité de Prague.

On lit dans la *Correspondance scandinave* :

"Les deux députés des districts danois du Slewig au Parlement prussien, MM. Kryger et Ahlmann, viennent d'être réélus avec une grande majorité de voix. M. Kryger, le député de Haderslew, en a obtenu 185 contre 36 ; M. Ahlmann, qui représente l'île d'Als et le Sundeved, 182 contre 28.

"Il a été constaté, par ces deux élections, que les sympathies danoises du ces deux districts, objet de litige entre l'Allemagne et le Danemark, sont toujours les mêmes et n'ont pas diminué depuis la guerre de 1864.

"A la première élection pour la Diète de Berlin, le nombre des votes donnés était exactement le même qu'à celle qui vient d'avoir lieu, tandis que les votes allemands, qui étaient alors de 67, sont descendus maintenant à 53, diminution de 20 pour cent.

"Du reste, ces élections n'ont d'importance que comme manifestation patriotique. Les deux députés allemands ont été élus à la majorité de voix, et les deux Danois ne peuvent prendre leur place qu'en violant leur serment de fidélité au traité de Prague.

"Le Chambre ayant déclaré une telle réserve inadmissible, ils ont déposé leur mandat. Les habitants danois du Slewig, pour prendre acte de leur adhésion, les ont réélus trois ou quatre fois depuis, et chaque fois ils donnent leur démission pour être réélus de nouveau. Les autorités prussiennes sont forcées de subir cette opposition passive et d'ordonner des élections nouvelles.

"Il n'y a qu'une seule fin possible à ce conflit : l'exécution loyale de l'article 5 du traité de Prague."

☞ COYLE'S COAL! A good thing to have about the house.

Dépêches Télégraphiques

(Suite de la dernière page.)

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La population juive de notre ville a eu son jour de fête aujourd'hui, à l'occasion de l'inauguration du Temple de Sinai, situé rue Carondelet, entre l'Avenue Triton et la rue Calliope. — Cette synagogue, aux proportions colossales, a été construite d'après le plan du Parchitecte U. L. Hellger, et faite sous la direction immédiate de M. P. R. Middleton.

L'apparence extérieure du bâtiment est imposante et grandiose, et l'intérieur est orné avec élégance et avec simplicité. — La pierre fondamentale du Temple de Sinai a été posée, avec les cérémonies d'usage, le 20 novembre 1871. — C'est donc dans moins d'une année qu'on bel édifice a été complété.

Deux mille fidèles environ, peuvent s'y réunir pour accomplir leurs devoirs religieux.

Une foule nombreuse d'israélites et d'invités s'y était donné rendez-vous dans la journée de mercredi ; et c'est au milieu du silence le plus profond que le Révérend Jos. K. Gutheim, le ministre du temple, a lu les prières de la consécration et a donné sa bénédiction à l'assemblée.

Le Conseil chargé de la direction du Temple de Sinai se compose ainsi :

Président—M. Frank.
Premier vice-président—Julius Weis.
Second vice-président—Lewis Aleus.
Trésorier—Henry Abrams.
Secrétaire—Ferdinand Marks.
Ministre—Rév. James K. Gutheim.
Lecteur—Rév. J. L. Leutcht.

La journée de l'inauguration de la nouvelle Synagogue s'est terminée par une grande soirée dansante à la salle de l'Exposition.

L'élite de la société israélite s'y trouvait, et une foule choisie de femmes charmantes, laissant voir leurs jolis minois et étalant à l'envie leurs élégantes toilettes. La soirée s'est écoulée le plus gaîment du monde, et ce n'est qu'aux premières clartés du jour que les danseurs se sont décidés à quitter la salle du bal, emportant de cette nuit mémorable les plus heureux souvenirs.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—Le colonel Wharton, récemment nommé aux fonctions de secrétaire d'Etat, par le gouverneur Warmoth, en remplacement du général Herron, révoqué, a demandé, hier, à la Huitième Cour de District l'annulation de l'ordre lancé par ce tribunal en faveur du général Herron.

La pétition présentée à la Cour par MM. Semmes et Mott, conseils du Col. Wharton, comprend les points suivants :

1 L'ordre a été accordé en violation des réglements mêmes de la Cour, qui veulent qu'un avertissement préalable soit servi aux parties contre lesquelles est dirigée l'injonction.

2 La pétition de la partie adverse ne montre aucune cause d'action ou base sur laquelle puisse s'appuyer une injonction.

3 La dite pétition n'avance aucun point sur lequel la Cour ait juridiction.

4 L'allégation contenue dans la pétition, que le plaignant est dépositaire du sceau de l'Etat et qu'il exerce les fonctions de secrétaire d'Etat n'est pas fondée.

6° Le dit Herron a été révoqué de ses fonctions de secrétaire d'Etat auxquelles il a été nommé par le gouverneur de l'Etat, et qu'il a refusé de remettre le sceau de l'Etat, d'une nomination faite à la suite de la révocation de George E. Bovee, lequel avait été nommé aux fonctions de secrétaire d'Etat par l'élection, laquelle a été déclarée nulle par la Cour Suprême et avec laquelle le général Herron est chargé de mettre à néant ses poursuites antérieures contre le droit du gouverneur de le révoquer, et de nommer à sa place le défendeur.

7 Il est faux, comme le prétend la pétition du général Herron, que M. Wharton ne soit pas éligible aux fonctions de secrétaire d'Etat, attendu que le dit Wharton a donné sa démission de la place d'assesseur d'Etat ayant d'être nommé à celle de secrétaire d'Etat.

Le club de canotage du Bayou St-Jean nous invite à assister aux régates qui auront lieu à ce bayou dimanche prochain, à quatre heures et demie de l'après-midi. Nous prions les messieurs qui composent ce club d'agréer nos remerciements.

La *Corinne* et l'*Emma* sont les deux bateaux qui ont été choisis pour la course.

Ils sont légers et étroits tous les deux, et tous les deux seront montés par les plus habiles et les plus vigoureux canotiers du club. Nous ne doutons pas que la victoire restera longtemps indécise entre les deux équipages.

On ne trouve pas toujours des perles dans les huîtres, mais on trouve toujours des huîtres — excellentes vraiment — à l'enseigne de "La Perle," rue Royale. Pour cet opérateur sans pareil, renommé, "The Gem," vient d'être fait un pari d'un genre qui ne laisse pas d'avoir du pittoresque. MM. A. Price, F. Fernandez et J. Burges, rangés dans le salon, ont lutté de rapidité dans l'art d'ouvrir les mollusques.

En 41 minutes et trente secondes Burges a ouvert 381 huîtres, Fernandez 365 et Price 344.

Le policeman Scott, du 1er precinct de police a arrêté, hier matin, dans la rue Lafayette, un voleur connu, Patrick Morrissey, alias Hines, au moment où il venait de s'introduire dans le "Boston Warehouse." Le gardien particulier de l'entrepôt avait surpris notre homme escaladant un des murs de l'entrepôt. Morrissey n'était pas seul ; un autre bandit l'accompagnait. Mais ce dernier, entendant le sifflet du gardien, a décampé à toutes jambes. Morrissey, moins leste que lui, est tombé entre les mains du policeman.

On se souvient d'une véritable rascalle faite, il y a une quinzaine de jours, par la police, dans le café-concert de la rue Royale—Royal Palace.—Un jeune homme du nom de Tom Scathmore avait accosé plusieurs personnes employées dans l'établissement de lui serrer quelque chose de 8190. La police arrêta propriétaires et employés des deux bords. Tout ce monde, a comparu devant le recorder Hartridge, qui, en l'absence de preuves établissant la culpabilité, a renvoyé les prévenus des fins de la plainte.

Les nommés Gabe Mitchell, J. O'Brien et Toutant, comparaissaient dans l'enfer du vol commis au détriment de la maison Vredenburg & Co, qui comparaît devant le recorder Hartridge, qui, après avoir entendu les dépositions des témoins, a renvoyé les trois accusés devant la Cour Criminelle. C'est grâce à l'activité des agents secrets Dumas et Harris, que les auteurs du vol ont pu être mis sous la main de la justice.

—Dans la journée de mercredi, M. R. M. Beeners, propriétaire et imprimeur de sa profession, a été arrêté par un détenu marshal des Etats-Unis, accusé par M. Ingraham d'avoir imprimé le 5 du courant, dans la complicité avec plusieurs personnes, l'énoncé ci-dessus environ 5,000 bulletins d'élection, portant les noms des candidats démocrates et libéraux, avec les emblèmes adoptés pour les bulletins républicains, dans le but d'induire en erreur les électeurs ignorants et illétrés.

M. Beeners, conduit devant la cour des commissaires des Etats-Unis R. H. Shannon, a été mis sous caution de 10,000 pour avoir à comparaître devant la Cour de Circuit des Etats-Unis.

—Un jeune garçon d'une quinzaine d'années, Frank Wale, s'est échappé de la maison des Refuge. Il a été renvoyé mercredi dès parents de Mr. Mural et Costl, par le sécond Recorder, qui le réprimandait d'après son signalement, l'a mis en état d'arrestation.

—Le rapport de police enregistre plusieurs vols, commis dans la soirée et la nuit de mercredi—Entre autres : chez M. John B. Conway, 80, rue Barontne, un porte-monnaie et divers objets de prix. Les voleurs ont escaladé le balcon du premier.

Chez M. McBride, rue Franklin, entre Erato et Ulloa—Vol de peu d'importance.

TEMPERATURE—14 novembre 1872.
Thermomètre de C. DUMAS, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	64	18
12 M.	72	22
3 P. M.	72	22
6 P. M.	69	21

—M. Glais-Bizoin va publier un volume intitulé : *Dictature de cinq mois*, qui est destiné à faire un certain bruit, puisqu'il l'histoire complète de la dictature de Gambetta et de ses lieutenants.

—Une lettre de Livingston, en date du 2 juin 1872, qui révèle le sort de John Webb, quand-bas Mark-Twain, a été publiée.

—Le gouvernement allemand a fait à la fabrique d'armes de Mercy-Richemis, à Hennington, une commande de 100,000 fusils du système Mauser et d'un million de cartouches.

LE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

Nouveaux résultats acquis, depuis notre précédent rapport.

Wards.	Pelle.	Wharton.	Kellogg.
2me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
6me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
7me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
8me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
9me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
10me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
11me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
12me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
13me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
14me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
15me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
16me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
17me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
18me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
19me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
20me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
21me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
22me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
23me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
24me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
25me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
26me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
27me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
28me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
29me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
30me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
31me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
32me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
33me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
34me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
35me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
36me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
37me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
38me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
39me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
40me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
41me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
42me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
43me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
44me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
45me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
46me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
47me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
48me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
49me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
50me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
51me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
52me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
53me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
54me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
55me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
56me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
57me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
58me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
59me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
60me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
61me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
62me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
63me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
64me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
65me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
66me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
67me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
68me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
69me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
70me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
71me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
72me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
73me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
74me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
75me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
76me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
77me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
78me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
79me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
80me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
81me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
82me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
83me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
84me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
85me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
86me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
87me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
88me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
89me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
90me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
91me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
92me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
93me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
94me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
95me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
96me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
97me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
98me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
99me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
100me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
101me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
102me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
103me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
104me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
105me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
106me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
107me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
108me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
109me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
110me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
111me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
112me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
113me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
114me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
115me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
116me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
117me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
118me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
119me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
120me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
121me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
122me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
123me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
124me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
125me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
126me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
127me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
128me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
129me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
130me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
131me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
132me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
133me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
134me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
135me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
136me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
137me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
138me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
139me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
140me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
141me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
142me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
143me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
144me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
145me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
146me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
147me	[illegible]	[illegible]	[illegible]
148me	[illegible]	[illegible]	[illegible